

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2022-119 du 4 octobre 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 4 octobre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 28 septembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY,

Mm Y. RICHEZ, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, J.P. WISSOCQ, O. HOUPLAIN, J.P. LORENT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, D. BEDU, Ch. DAMBRINE.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,  
M. O. HOUPLAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. ZANELLI,  
M. J. P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. SELLIER.

### **Objet : Demande de Subvention auprès de la Mutualité Sociale Agricole « Grandir en milieu rural » - Action sportive « Sports tour ».**

La séance ouverte, Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté que l'intercommunalité du Sud Artois met en œuvre chaque été sur le territoire communautaire un événement sportif à destination des enfants et des jeunes. Cet événement qui a pris le nom de « Sports Tour » se déroule au mois de juillet se décline dans des animations délocalisées dans différentes communes du territoire. Les animations sont ouvertes à tous et gratuites.

Monsieur le président précise que cette année, l'action s'est déroulée entre le 11 et le 29 juillet 2022, de 10h à 16h00 non-stop dans les communes d'Achiet le Grand, de Bapaume, de Bertincourt, de Bucquoy, de Courcelles le Comte, de Croisilles, d'Hébuterne, d'Hermies, de Ligny Thilloy et de Vaulx Vraucourt. Les activités sportives pratiquées s'adressent à tous les publics, petits et grands et sont encadrées par deux animateurs sportifs de l'association AJA d'Achiet le Petit.

Monsieur le Président souligne l'objectif de cette action qui vise à favoriser le développement de l'activité physique et sportive des enfants et des jeunes du territoire pendant la période estivale à une période où les associations sportives ne fonctionnent pas en règle générale et plus particulièrement pour les enfants et les jeunes qui ne fréquentent pas les accueils collectifs de mineurs proposés par l'intercommunalité et/ou qui ne partent pas en vacances.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le

5 120,00 €. Cette  
ID : 062-200035442-20221004-DEL2022\_119-DE



Monsieur le Président détaille le coût de cette opération qui est élevée à 5 120,00 €. Cette opération est susceptible de recevoir une aide financière d'un montant de 2 560,00 € de la part de la Mutualité Sociale Agricole, partenaire financier de la politique enfance jeunesse de l'intercommunalité au titre de l'appel à projets « Grandir en milieu rural ».

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'opération Sports tour 2022 ;
- de solliciter auprès de la Mutualité Sociale Agricole une aide financière représentant 50 % du montant estimatif des dépenses au titre de l'appel à projets « Grandir en milieu rural » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à ce dossier ;
- de prévoir les crédits nécessaires de cette action dans le cadre du budget principal de l'intercommunalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
et transmission en Préfecture*

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,

Signé par : JEAN JACQUES COTTEL

Date : 14/10/2022

Qualité : PRESIDENT

**Jean-Jacques COTTEL.**

**DEL 2022-119 du 4/10/2022**

Subvention MSA « Grandir en milieu rural »  
Sports Tour 2022.